



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 MAI 2016**

- PRÉSENTS** : M. P. MEYLAN, Président
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS
Mmes M. CONRAD et M. GAY
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, O. OBERSON, R. PARTY et
B. SCHOPFER

M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme I. GIANNATTASIO
M. F. MERLON

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 10 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal (11 juin 2016 avec repas le soir)

M. le Président s'engage à communiquer le programme de cette journée dans une dizaine de jours.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat confirme que les travaux ont débuté le 25 avril dernier (secteur 3 : place de jeux derrière la salle communale). Suite à la moins-value annoncée lors du Conseil municipal précédent, une réflexion sur le revêtement des chemins pédestres avait été demandée.

M. Beuchat rappelle que le revêtement initialement choisi était la matière du Salève stabilisée mais un doute subsistait sur le coût d'un autre choix, à savoir un enrobé minéral dont le liant est transparent, qui serait plus facile d'entretien tout en restant cohérent avec l'environnement paysager. Les cheminements tels que devisés revenaient à CHF 20'000.--, la plus-value liée à ce nouveau revêtement s'élève à environ CHF 100'000.--. La différence est donc non négligeable.

Ses principaux atouts sont un entretien réduit et pas de boue lorsqu'il pleut. En revanche, n'existant pas depuis longtemps, il n'a pas été mis en œuvre à beaucoup d'endroits et nous n'avons que très peu (voire pas) de retour ni de recul sur sa qualité. En outre, d'ici 10 à 15 ans, des fissures pourraient apparaître en fonction de la poussée des racines proches. Comme il s'agit d'une fabrication spéciale, il est impossible de n'acheter que 5m² pour une petite réfection. Pour information, la matière du Salève nécessite une remise en état soit un ajout de matière tous les 3-4 ans.

Mme Conrad demande quel type de surplus d'entretien incombe à MM. Gunter et Egenter si la matière du Salève est choisie.

M. Beuchat précise que ces chemins sont notamment empruntés par les enfants pour se rendre de l'école au parascolaire. Lorsque le temps est humide, cela génère des chaussures sales et nécessite donc un nettoyage plus approfondi de l'école et du réfectoire. Actuellement les chemins sont creusés, il y a donc des trous, des flaques et une formation de boue. Lorsqu'ils seront refaits, ils seront légèrement bombés ce qui devrait éviter ces inconvénients. En hiver, le déneigement de cette zone avec un tracteur restera impossible mais est-ce réellement une nécessité ?

M. Bouvier remercie **M. Beuchat** pour toutes ces précisions. Il ajoute qu'il n'est pas favorable au revêtement en matière du Salève car outre la boue, des gravillons restent coincés dans les semelles des chaussures et sont dès lors semés un peu partout dans la salle de gym, les couloirs de l'école et le parascolaire. Un revêtement dur sur les chemins d'accès faciliterait grandement le travail d'entretien global de M. Gunter.

M. Party demande s'il est possible que le chemin le plus utilisé par les enfants soit en « matière dure » et que les autres promenades soient en matière du Salève.

M. Beuchat explique que la CMNS exige que les revêtements soient uniformes d'autant qu'il s'agit d'un ensemble patrimonial assez marqué.

M. Beuchat souhaite que les Conseillers(ères) municipaux(ales) se prononcent sur le choix du revêtement.

La matière du Salève est choisie par 9 voix contre 1.

Réaménagement du secteur 1 - chemin de la Ruette (jusqu'à la salle communale), ancien et nouveau préaux de l'école, chemin de l'École

M. Beuchat souligne que les travaux de ce secteur sont totalement conditionnés par leur période d'exécution. En effet, ils doivent absolument être effectués pendant la période des vacances scolaires.

M. Beuchat précise que le chiffre estimatif indiqué dans la délibération, CHF 1'200'000.-- correspond aux premiers devis. Les retours de soumission actuellement reçus sont nettement plus bas et s'élèvent à CHF 850'000.-- tout en permettant des prestations non devisées à l'époque comme les guirlandes pour le futur sapin de Noël, un concept signalétique ainsi qu'un terrain de foot en dur (demande émanant des enseignantes).

M. Beuchat communique que les plans distribués ont été validés par le Directeur de l'Établissement scolaire ainsi que par l'enseignante principale. En bref, seront donc installés :

- une araignée (jeu de cordage 6-12 ans), un parcours acrobatique et un toboggan (3-6 ans) entre le préau en végécol teinté et la station-service (zone actuellement enherbée);
- sous le préau couvert, rappelant les couleurs des vitraux, un jeu et une marelle seront peints au sol;
- contre le Groupe scolaire sera posé un mur d'escalade (pour les petits) et un revêtement en caoutchouc recyclé sera installé au sol pour amortir les chutes;
- des butes seront créées pour les trottinettes et skates;
- un banc sera installé autour de l'arbre;

- deux petits terrains de foot seront aménagés près du hangar, l'un en dur l'autre en herbe, ce qui permettra non seulement de jouer par tous les temps mais également la séparation des classes d'âges pour plus de sécurité.

M. Beuchat rappelle qu'il s'agit d'un chiffrage très large. Rien que pour la partie paysagère, sortie de la soumission sur les marchés publics, pour la confier à des gens de la région, les offres s'évaluent de CHF 40'000.-- à CHF 86'000.--.

M. Beuchat ajoute que la commande des jeux, nécessitant deux mois de fabrication, doit impérativement être faite cette semaine pour que les travaux puissent être exécutés pendant l'été, quand bien même le délai référendaire lié à la délibération court jusqu'à fin juin. Il précise que ce montant s'élève à CHF 45'000.-- et correspond à l'économie faite sur l'aménagement du secteur 3 qui a déjà été voté.

M. Bouvier encourage les Conseillers(ères) municipaux(ales) à prendre ce risque finalement minime. Il souhaite vivement que les enfants puissent profiter de ce nouvel aménagement dès la rentrée scolaire 2016-2017 et remercie **M. Beuchat** pour tout le travail effectué.

M. Beuchat relève encore que la réfection de la partie du chemin de la Ruelle entre la route de Valleiry et la salle communale a également été englobée dans ce secteur, notamment pour le changement de côté des places de parking.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 20 avril 2016

M. le Président passe la parole à **M. Bono**.

M. Bono souligne un excédent des revenus d'approximativement CHF 396'000.-- lié à la péréquation de l'apport cantonal aux communes pauvres, ainsi qu'à l'augmentation des revenus (impôts reçus). En effet, les chiffres définitifs sont en hausse de CHF 120'000.-- par rapport à la dernière estimation transmise par l'Administration fiscale.

M. Bono annonce que M. Solèr a fourni un nouveau plan financier permettant la possibilité de différents scénarios quant aux investissements futurs. En cas d'excédent ces prochaines années, la Commune procédera à un amortissement plus important de ses investissements.

M. Bouvier donne quelques précisions supplémentaires au sujet du plan financier représentant un solide outil de travail, précis et avec lequel la Commune pourra naviguer aisément durant les 4 prochaines années. Il ajoute que l'effort sur le maintien des charges à un niveau acceptable depuis plusieurs années a également eu un impact sur l'excédent mentionné par son préopinant.

M. le Président demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport et remercie les personnes ayant participé à cette séance. Les Conseillers(ères) municipaux(ales) ne font aucune observation.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Schopfer trouve que le montant total des dépassements, soit CHF 118'553.11, est relativement élevé.

M. Bouvier lui explique que le budget étant calculé au plus juste, il est normal d'avoir un certain nombre de dépassements. Ceux-ci sont tous explicables et les justificatifs consultables pour chacun d'entre eux. En outre, ces dépassements sont compensés par des économies sur d'autres postes (vu le résultat de l'exercice) mais celles-ci ne doivent pas faire l'objet d'une délibération séparée. En exemple, il cite quelques postes impossibles à prévoir de façon correcte et provoquant donc un dépassement régulier, notamment le nombre de décès dont la Commune prend en charge les frais. Il ajoute que les dépassements sont effectivement suivis de près et génèrent évidemment la nécessité d'économiser sur d'autres postes pour équilibrer le budget.

M. Bono estime que le budget est suivi et géré de façon optimale durant l'année.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

c) Proposition relative au réaménagement des espaces attenants au groupe scolaire et du tronçon du chemin de la Ruette compris entre la salle communale et la route de Bellegarde

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat, comme expliqué précédemment, propose que le montant soit modifié à CHF 850'000.-- au lieu de CHF 1'200'000.--, grâce au retour des soumissions largement moins élevées que prévu.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette modification.

L'amendement est accepté à l'unanimité soit par 11 oui.

M. Bono relève que certes la situation immobilière est favorable mais que c'est également grâce au travail de l'Exécutif, dans sa recherche des meilleures solutions, que la Commune a réussi à amoindrir le coût de ces travaux.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

d) Proposition relative au crédit de construction pour la rénovation de l'immeuble communal sis route de Bellegarde 18, 20, 22

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Bouvier résume brièvement le rapport du 27 avril 2016 concernant ces travaux, déjà transmis aux Conseillers(ères) municipaux(ales). Il relève entre autres que, compte tenu des chiffres obtenus, ce projet est autofinancé sur 15 ans.

M. Beuchat complète en indiquant que le financement du projet ne tient pas compte des éventuelles subventions que la Commune serait en droit de recevoir. Il s'agit donc d'un chiffrage maximum.

M. Schopfer s'inquiète de la prévision de l'état locatif, en considérant les personnes âgées qu'il faudra peut-être aider.

M. Bouvier lui répond que les loyers ont été calculés avec une marge de 30% afin de pouvoir fournir une aide éventuelle à ces dernières.

M. Cal Suarez s'étonne qu'un fond de rénovation n'ait pas été créé et que l'immeuble n'ait bénéficié d'aucune réfection lourde depuis 1962.

M. Beuchat explique qu'effectivement aucun plan de remboursement des dettes contractées, ni de fond de rénovation n'ont été créés à ce jour. Toutefois, dès l'an prochain, les immeubles seront inclus dans le fonctionnement (et non plus uniquement à l'actif du bilan), ce qui permettra un financement et un roulement plus aisé des rénovations à planifier.

M. Beuchat indique que si la délibération est acceptée ce soir, les rénovations internes pourraient débuter en juillet 2016. En revanche, la demande définitive pour la surélévation étant encore en cours d'acceptation et compte tenu ensuite du délai référendaire y relatif, les travaux ne commenceront pas avant l'automne 2016.

M. Bouvier décrit les différents travaux prévus, notamment, les mises aux normes électriques, thermiques et antisismiques, la réfection des cuisines et salles de bains, le changement de la tuyauterie, la vitrification des parquets ... S'ensuit une discussion globale autour de la rénovation des appartements.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

6. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUIN 2016 AU 31 MAI 2017

Mme Moron propose la candidature de **M. Meylan** pour le poste de Président.
Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Meylan est élu Président du Conseil municipal par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

M. Meylan propose la candidature de **Mme Moron** pour le poste de Vice-Présidente.
Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Moron est élue Vice-Présidente du Conseil municipal par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

M. Meylan propose la candidature de **M. Party** pour le poste de Secrétaire, **Mme Dubelly Hatinguais** ne souhaitant pas reconduire son mandat.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Party est élu Secrétaire par 10 oui et 1 abstention.
Il est pris acte de cette élection.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Police de proximité

M. Cal Suarez pense que la meilleure façon d'avancer serait de passer par une votation communale. Une séance d'information publique pourrait être organisée afin de présenter le projet.

M. Beuchat précise que les membres du Conseil municipal sont élus par le peuple pour le représenter et donc prendre ce type de décisions. La population ne connaît pas et ne peut tenir compte des enjeux financiers.

M. Hugon indique qu'il s'agit avant tout d'une mutualisation entre les différentes communes de la Champagne et que ce n'est pas une priorité pour 2016, en tous cas pour les autres communes. Il souhaite donc se caler sur elles pour avancer de concert.

M. Bono souligne que la sécurité est effectivement une préoccupation commune à tous. Il souhaite que cela soit plus approfondi avant de proposer une éventuelle votation ou une présentation à la population. La position communale reste à formaliser en amont et doit être précédée par un travail d'étude précis effectué soit par la commission des affaires sociales, sports et loisirs soit par une commission ad hoc.

Trait-d'Union

M. Cal Suarez mentionne que le projet Trait-d'Union (interaction entre jeunes et moins jeunes Chancynois) suit son cours, le courrier accompagné du questionnaire a été envoyé à nos Aînés et certaines réponses sont d'ores et déjà parvenues en retour au secrétariat.

Mérite chancynois

Mme Gay estime que la création d'une commission « Mérite » pourrait être utile pour définir les critères d'obtention de la récompense, son objet et la proposition du premier lauréat au Conseil municipal.

Dans les communes avoisinantes, il est relevé que c'est l'Exécutif qui se charge de cette mission.

M. Hugon préférerait la création d'un groupe de travail ou d'un comité, une démarche moins formelle et moins lourde, composé de **Mmes Gay** et **Conrad** ainsi que lui-même en tant que représentant de l'Exécutif. Si d'autres personnes veulent se joindre à ce groupe, elles sont les bienvenues.

M. Bouvier précise que le montant du mérite n'est pas encore défini et serait attribué à l'occasion du repas de fin d'année. Chacun peut évidemment faire une proposition argumentée jusqu'à une date donnée et la décision finale serait prise de façon collégiale par le groupe de travail en tant que « jury ».

b) Commission de la communication et des relations publiques

Mme Dubelly Hatinguais annonce la création d'un groupe de travail qui étudiera les possibilités d'une signalétique unifiée et globale dans Chancy, notamment suite au réaménagement du centre du village. Ce groupe est composé de **Mme Dubelly Hatinguais**, de **MM. Charvet** et **Schopfer** (commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie) et de **M. Beuchat**. Ce travail se fera en collaboration avec l'entreprise Planvert dont l'offre est englobée dans la délibération qui a été votée au sujet des travaux.

c) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan résume les différents points abordés lors de la dernière séance de cette commission.

Contournement routier

La commission admet que ce projet pourrait se faire en deux étapes, la première route de Chancy - Valleiry et la seconde route de Valleiry pour aller à la route de Bellegarde. Le tronçon doit tenir compte du trafic agricole, du trafic militaire et de la possibilité d'atteindre la Laire par le chemin des Raclerets. Cette route d'évitement ne posséderait pas de desserte sur le village. Différentes

conditions sont abordées, notamment l'éloignement du village, une conception en tranchée ouverte permettant une meilleure intégration dans le paysage ainsi que l'interdiction d'exploiter les gravières latentes.

Couvert de la salle communale

Une attention particulière est fournie pour maintenir des accès facilités aux différents endroits qui doivent être abordables pour des raisons d'entretien. Sous le couvert seront prévues des fixations pour les toiles amovibles. La démolition de la véranda actuelle est comprise dans le prix de l'offre.

Piste Vita

L'étude de faisabilité d'une piste Vita s'élève à CHF 10'000.-- (devis Urbaplan). Il est décidé que l'opportunité d'une telle prestation est reportée au moins d'une année compte tenu de la densité des travaux actuels.

d) Divers

Mme Gay demande si la possibilité de créer un parking souterrain au centre du village (sous le terrain de foot) a déjà été envisagée. Elle souligne que le manque de place de parking dans le village génère un stationnement sauvage problématique.

M. Beuchat lui répond qu'effectivement cette idée a déjà été évoquée mais que cela revient trop cher (CHF 50'000.-- / place).

M. Beuchat précise que ce manque est ponctuel et remarque par ailleurs que des places sont à louer dans les différents parkings souterrains existants. En outre, il cite l'exemple de Bernex, où le nouveau parking de la Mairie reste vide malgré sa gratuité pendant les 3 premières heures.

M. Oberson se renseigne sur l'éventuelle création d'une nouvelle sortie autoroutière (demi-échangeur A40) à Viry et s'inquiète de son impact sur Chancy.

M. Beuchat argumente, d'un côté cela pourrait décharger le village en incitant les conducteurs à prendre l'autoroute, d'un autre, cela va permettre de densifier les habitations dans cette zone ce qui induirait forcément un accroissement du trafic.

La Commune n'ayant reçu aucune information officielle, **MM. Bouvier** et **Beuchat** vont se renseigner.

M. Party tient à féliciter l'équipe rédactrice du ChancyLien pour le travail effectué. Le dernier numéro a remporté un franc succès !

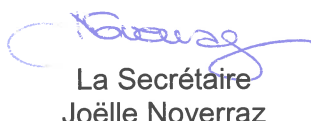
M. le Président lève la séance à 22h05.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



La Secrétaire du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



La Secrétaire
Joëlle Noverraz